



AUX: Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur
auprès du Codex

DE: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **DEMANDE D'OBSERVATIONS RELATIVES A L'ÉTABLISSEMENT DU
CALENDRIER ET DES LISTES DE PESTICIDES À EXAMINER EN PRIORITÉ DU
COMITÉ SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES POUR ÉVALUATION PAR LA
RÉUNION CONJOINTE FAO/OMS SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES**

DATE LIMITE: 1^{er} mars 2018

OBSERVATIONS: À:

Ian Reichstein,
Président du Groupe de travail électronique
du Comité sur les résidus de pesticides
sur les priorités,
Directeur – Enquête nationale sur les
résidus
Département de l'agriculture et de l'eau
du Gouvernement australien
Courriel: ian.reichstein@agriculture.gov.au

Avec copie au:

Secrétariat du Codex
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les
normes alimentaires
Courriel: codex@fao.org

CONTEXTE

A. CALENDRIER ET LISTES DES PRIORITÉS 2019-2022

1. En annexe se trouvent les calendriers et les listes des pesticides destinés à être évalués en priorité par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) établis par le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) (tableaux 1-4) conformément aux «Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides» du Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius. Cette annexe est désormais présentée sous forme de document Excel composé d'une série de feuilles de travail portant des intitulés clairs.
2. Les observations formulées après l'approbation des travaux en cours sur l'établissement des priorités par la quarantième session de la Commission ont donné lieu à des modifications des calendriers et des listes des priorités précisées dans le rapport de la quarante-neuvième session du Comité (CCPR49 – REP17/PR, Annexe XIV). Ces modifications apparaissent sur fond jaune dans l'annexe. Tous les efforts ont été faits pour enregistrer soigneusement les propositions avancées durant cette période.

B. MISE AU POINT DÉFINITIVE DU PROJET DE CALENDRIER 2019

3. Pour faciliter l'examen du calendrier pour 2019, le projet de calendrier CCPR des évaluations de la JMPR est extrait des tableaux 1 et 2A et apparaît dans les quatre feuilles de travail dont le nom commence par 2019.

B1. NOUVEAUX COMPOSÉS

4. La feuille intitulée «2019 nouveaux composés» (*2019 new compound*) recense huit substances incluses dans le projet de calendrier d'examen de nouveaux composés en 2019. Pour l'heure, l'afidopyropène est inscrit comme «non homologué». Dans la mesure où la liste des nouveaux composés à évaluer ne peut inclure plus de sept produits, l'afidopyropène recevra le statut de RÉSERVE.

- Aucune autre proposition ne peut être acceptée dans ce calendrier.

B2. NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS

5. La feuille «2019 ordinaire: nouvelles utilisations – autres» (*2019 normal new use – other*) regroupe 19 propositions de nouvelles utilisations et autres évaluations. L'homologation nationale n'est confirmée que pour quatre composés de ce groupe, pour les marchandises mentionnées en lettres capitales.
6. Conformément à l'approche adoptée à la quarante-huitième session du Comité, les pays membres et les organisations internationales ayant le statut d'observateur (fabricants ou parrains) qui ont proposé de mettre au calendrier des composés au titre de nouvelles utilisations et autres évaluations ne pourront s'assurer une place dans le calendrier qu'à condition d'apporter des preuves de l'existence d'une utilisation homologuée/d'étiquettes réglementaires/d'une bonne pratique agricole (BPA) ou au moins la preuve d'avoir transmis des données à une autorité de réglementation, en vue d'obtenir une homologation/une étiquette réglementaire/une BPA.
7. Ainsi, les entités qui ont proposé d'inclure au calendrier les 15 composés restants de la feuille «2019 ordinaire: nouvelles utilisations – autres» (*2019 normal new use – other*) sont invitées à fournir des preuves d'une homologation nationale aussi tôt que possible afin de s'assurer une place dans le projet de calendrier 2019.
8. Dans la mesure où seuls quatre composés ont été confirmés au calendrier, les membres et les observateurs ont toute latitude pour soumettre et confirmer de nouvelles propositions assorties de preuves d'une homologation nationale.
 - Les 20 premières propositions «confirmées» sur la foi des timbres dateurs seront intégrées au calendrier 2019. Les composés pour lesquels les preuves requises n'ont pas été fournies et ceux qui portent un numéro supérieur à 20 se verront attribuer le statut de RÉSERVE et peuvent être reportés à la liste des priorités en 2020 au titre des nouvelles utilisations et autres évaluations.
 - Il convient de décider si les 25 composés proposés assortis de données de suivi pour certaines marchandises indiquées seront intégrés aux calendriers et aux listes des priorités.

B3. RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE

9. La feuille «2019 réévaluations périodiques» (*2019 periodic review*) énumère 10 composés à inclure dans le projet de calendrier des réévaluations périodiques en 2019. À l'heure actuelle, aucun fabricant ne semble appuyer les propositions concernant l'aldicarbe, le phosalone, le fénarimol, le diclorane et l'azinphos-méthyl, et la plupart de ces pesticides suscitent des préoccupations de santé publique exprimées par l'Union européenne.
 - À sa cinquantième session, le Comité devra décider s'il veut maintenir ces composés sur la liste des priorités ainsi que les CXL actuellement en vigueur.
 - Les membres et les observateurs sont vivement encouragés à étudier les stratégies adaptées au maintien d'un quelconque de ces composés sur la liste, si cela répond à leurs intérêts respectifs.
 - La majorité des propositions de composés bénéficiant d'un appui explicite doivent être complétées par des données importantes telles que les types de marchandises concernés, l'existence d'essais de résidus et la disponibilité d'ensembles de données toxicologiques.

B4. RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA JMPR – NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS

10. La feuille «2019 extra: nouvelles utilisations – autres» (*2019 extra new use – other*) a été créée pour la réunion extraordinaire de la JMPR. Cette liste contient 18 composés qui disposent tous d'une homologation confirmée au plan national pour les marchandises indiquées dans la proposition. À la quarante-neuvième session du Comité, le nombre maximal de composés pouvant y figurer a été fixé à 20.
 - La liste peut donc inclure deux propositions supplémentaires au titre du calendrier de la réunion extraordinaire de la JMPR en 2019.

C. LISTES DES PRIORITÉS EN 2020 ET AU-DELÀ – TABLEAU 1

11. La feuille «Tableau 1 – 2020 et au-delà – nouveaux composés» (*Table 1 – 2020 & beyond – new compounds*) comprend 13 propositions d'intégration aux calendriers futurs. Huit de ces substances devraient être incluses au projet de calendrier 2020 à l'occasion de la cinquante et unième session du Comité. Les cinq composés restants sont inscrits pour les horizons 2021, 2022 et 2023, à la demande des entités ayant formulé la proposition ou des fabricants.

12. La feuille «Tableau 1 – 2020 et au-delà – nouveaux composés» (*Table 1 – 2020 & beyond - new compounds*) énumère 18 propositions d'intégration aux calendriers futurs. Des éléments attestant d'homologations nationales/d'étiquettes réglementaires pour les produits n'ont été transmis que pour six des composés de la liste. L'homologation nationale/les étiquettes réglementaires ont été confirmées pour les marchandises inscrites en lettres capitales.

D. LISTE DES PRIORITÉS EN 2020 ET AU-DELÀ – TABLEAUX 2A ET 2B

13. La feuille intitulée «Tableau 2A» (*Table 2A*) comprend les listes des priorités pour les réévaluations périodiques prévues en 2020 (8 composés), 2021 (5 composés) et 2022 (1 composé). Tous les composés recensés répondent à la «règle des 15 ans», la majorité étant proposés pour une réévaluation périodique rendue nécessaire par les préoccupations de santé publique. Pour le moment, au moins 50 pour cent des composés ne sont appuyés ni par un pays membre, ni par un fabricant.
14. La feuille «Tableau 2B» (*Table 2B*) énumère 30 composés qui répondent à la «règle des 15 ans» mais qui n'ont pas encore été proposés pour une réévaluation périodique.

E. AUTRES TABLEAUX

15. La feuille «Tableau 3» (*Table 3*) consigne l'ensemble des réévaluations périodiques (passées, présentes et futures) et la feuille «Tableau 4» (*Table 4*) récapitule les combinaisons produit chimique/produit pour lesquelles la BPA spécifique n'est plus appuyée (cette information sera examinée lors de la prochaine réévaluation périodique du composé).

F. PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

16. Conformément au processus de proposition décrit dans les «Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR» du Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, les membres et les observateurs peuvent exprimer leurs préoccupations de santé publique pour tout composé inscrit sur la liste des pesticides, y compris ceux figurant déjà aux tableaux 2A et 2B.
- Chaque proposition devra être étayée par des données scientifiques. Ces composés seront ajoutés au sous-tableau «préoccupations de santé publique» pour examen par la JMPR.
 - Sous réserve de la réévaluation par la JMPR et par le Groupe de travail électronique sur les priorités, les composés proposés peuvent être inscrits au tableau 2A (s'ils n'y sont pas déjà) aux fins de l'examen par le Comité et de l'inscription éventuelle au calendrier pour une réévaluation périodique.
 - Si un pesticide est ajouté au tableau 2A en raison de préoccupations de santé publique, un résumé des préoccupations sera inclus dans ce tableau.
17. Actuellement, plus de 50 pour cent des composés inscrits au tableau 2A soulèvent des préoccupations de santé publique. En ce qui concerne les listes des priorités établies pour les réévaluations périodiques de 2020, 2021 et 2022, les composés pour lesquels ont été exprimées des préoccupations de santé sont désormais considérés comme prioritaires par rapport aux composés qui n'ont pas suscité ces préoccupations. Font exception les composés appuyés par un membre/un observateur qui a demandé que la proposition soit inscrite au calendrier d'une année spécifique afin d'avoir le temps de préparer le dossier.

G. RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES (COMPOSÉS NON APPUYÉS)

18. Les pays membres et les observateurs intéressés sont vivement encouragés à fournir des avis sur les composés suivants, qui restent sans appui (la mention PSP indique qu'une préoccupation de santé publique a été exprimée):
- 2019: aldicarbe [117], fénarimol [192] PSP, azinphos-méthyl [002] PSP, diclorane [083] PSP, phosalone [060] PSP
 - 2020: pirimicarbe [101] PSP, prochloraze [142], éthoxyquine [035] PSP, diazinon [022], quintozène [064] PSP
 - 2021: ions de bromure [047], oxyde de fenbutatine [109], perméthrine [120], phosphore d'hydrogène [046], guazatine [114] PSP

DEMANDE D'OBSERVATIONS

19. Les membres et les observateurs sont invités à transmettre leurs observations sur les calendriers et les listes des pesticides destinés à être évalués par la JMPR établis par le Comité sur les résidus de pesticides, conformément à la lettre circulaire.

20. Les membres du Codex et les observateurs sont tenus de communiquer leurs observations par le truchement des points de contact du Codex.
21. Les membres du Codex et les observateurs qui ont proposé des composés sont enjoins à examiner soigneusement les feuilles Excel pour en vérifier l'exactitude.
22. La lettre circulaire¹ et le document Excel² comprenant les calendriers et les listes des priorités du Comité concernant les évaluations par la JMPR seront disponibles sur le site Web du Codex aux adresses indiquées en bas de page.
23. Le calendrier CCPR 2018 des évaluations de la JMPR est clos et est présenté à cette étape à titre informatif uniquement.

¹ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/circular-letters/fr/>.

² http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/xls_upload/cl18_16eAppendix.xlsx.